



NOUS CONTACTER

N° client : 5 004 199 749

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)
Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675030 (Service gratuit + prix appel)

Urgence dépannage Gaz (GRDF)

0 800 473 333 Service & appel gratuits

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

4ETAPT27
28 RUE ROUGET DE LISLE
30000 NIMES

Titulaire du contrat

M. CLAPOT ALEX

Votre contrat

N° de client : 5 004 199 749

N° de compte : 4 08 4 032 632 796
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :
N° 24 550 361 735 549

Gaz naturel "Avantage Gaz 2 ans"

• Point de comptage (PCE) :
N° 24 550 506 453 307

Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

CLAPOT ALEX

Compte à débiter :

FR1520041****90*****030***

M. CLAPOT ALEX

4ETAPT27

28 RUE ROUGET DE LISLE

30000 NIMES

Votre nouveau calendrier de paiement

Bonjour Monsieur CLAPOT,

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.



Votre nouveau calendrier de paiement

Prélèvement	Montant TTC	Dont Elec TTC	Dont Gaz TTC
Le 05/05/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 04/06/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 07/07/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 04/08/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 04/09/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 06/10/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 04/11/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 05/12/2025	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 05/01/2026	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 04/02/2026	222,74 €	18,38 €	204,36 €
Le 09/03/2026	222,74 €	18,38 €	204,36 €

Prélèvement de régularisation vers le 07/04/2026

Montant total TTC	2 450,14 €	202,18 €	2, 247,96 €
-------------------	------------	----------	-------------

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 09/04/2025 au 08/04/2026
- Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Et pour vous simplifier la vie, venez découvrir à tout moment sur notre site notre actualité, des réponses à vos questions, sans oublier le suivi de votre contrat.

A bientôt,

Votre Conseiller EDF



Les étapes clé de la mensualisation

Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.

ATTENTION

En cas de deux rejets de prélèvement consécutifs, votre prélèvement automatique sera suspendu. Ainsi, si vous avez opté pour la mensualisation, elle sera alors automatiquement résiliée. Vos factures vous seront adressées tous les deux mois. Vous pourrez opter pour un des autres modes de paiement mentionnés dans vos Conditions Générales de Vente, notamment par TIP, chèque ou carte bancaire.